

ASSEMBLÉE NATIONALE

PLFR POUR 2021 - (N° 4215)

AMENDEMENT

N ° CF87

présenté par
M. Orphelin et Mme Bagarry

ARTICLE ADDITIONNEL

APRÈS L'ARTICLE 11, insérer l'article suivant:

« Participations financières de l'État »

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.